

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2020

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Philippe SCHMITT

Procuration : Philippe SCHMITT à Didier METZ

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTOILE SPORTIVE DE STOTZHEIM

- Vu la délibération du 2 mars 2020, en point divers, par laquelle le Conseil municipal donne un accord de principe pour la demande de subvention reçue de l'Étoile Sportive de Stotzheim
 - Vu la demande de subvention de l'Étoile Sportive de Stotzheim pour les travaux effectués au club house,
 - Vu le montant des dépenses réalisées pour ces travaux ; 23 225,47 € pour des travaux des sanitaires (douches), achat de matériel, remplacement tondeuse autoportée et mise en place d'un placard,
 - Considérant qu'il y a lieu de soutenir les associations locales,
 - Considérant que le Conseil Départemental n'accorde plus de subventions aux associations,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant équivalant à 15 % du montant des travaux TTC à l'Étoile Sportive de Stotzheim, soit 3 500 €,
 - PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 prévu au budget primitif 2020.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

1 abstention – 10 voix pour

N° 2

EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL : AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

- Vu la délibération du 2 mars 2020 par laquelle le Conseil municipal décide d'augmenter la quotité horaire de l'Adjoint Administratif Territorial, assistante à la secrétaire du quatre à compter du 1^{er} avril 2020,

- Entendu M. le Maire qui expose aux membres la demande ne pourra être prise en compte qu'à compter du 1^{er} mai 2020, en attente de la Commission Technique Paritaire qui se réunira le 27 avril prochain,
- Vu la saisine du Comité Technique Paritaire le 4 mars 2020,
- Considérant que l'augmentation de la durée hebdomadaire de service est justifiée,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE, à compter du 1^{er} mai 2020, d'augmenter de quatre heures la quotité horaire de service de l'assistance de la secrétaire générale, Adjoint Administratif Territorial,
- INDIQUE que la durée hebdomadaire de service sera par conséquent de 15 h (15/35e) à partir du 1er avril 2020,
- HABILITE le Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

1 abstention – 10 voix pour

N° 3

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

- M. le Maire informe les membres que les travaux d'enlèvement de banquettes végétalisées de la rivière ont été réalisés le mardi 3 mars. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ANDRES de Stotzheim pour le SDEA en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques).
- M. le Maire fait le compte rendu de la réunion avec Mme DEPLACE, responsable du service jeunesse de la Communauté des Communes du Pays de Barr, et le responsable de la cantine/garderie de Stotzheim concernant l'organisation avec les écoles.
- M. le Maire informe les membres que l'agent, Mme Runacher, assistante de la secrétaire générale, a été mis en quatorzaine jusqu'au 19 mars inclus. Elle est domiciliée dans le Haut-Rhin et son fils fréquente l'école d'Andolsheim où un cas de Corona Virus a été détecté.
- M. le Maire informe les membres d'un accident au pont de l'école. En effet, une administrée a percuté le pont avec son véhicule. Elle a contacté la mairie. Un constat sera établi.
- M. le Maire informe les membres qu'il a relancé l'assurance concernant le sinistre du logement sis 34 Haut-Village.
- M. le Maire demande l'accord des membres du conseil pour solliciter un devis à l'entreprise Burger afin de finaliser l'éclairage en LED à la bibliothèque. Les membres donnent leur accord.
- M. le Maire informe les membres de la réunion de réception de travaux de l'impasse des jardins avec l'entreprise Vogel et Mme Ischia du Cabinet Schaller-Roth-Simler, qui aura lieu le jeudi 12 mars.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, fait part aux membres que la réception des travaux du hangar communal s'est finalisée.
- Les membres demandent si l'entreprise BARI a été relancé pour l'achèvement des travaux du pont en forêt. M. le Maire informe avoir pris contact pour ces travaux soient effectués.
- M. le Maire donne lecture aux membres du courrier de remerciements reçu de M. Cédric METZ, nommé Président de l'ACASL lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 24 février 2020, pour la subvention accordée à l'association.

La séance est levée à 21 h 25

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 17 mars 2020
Extrait certifié conforme, Le Maire***